

## CONSIGNES DE SECURITE / REGLEMENT

**Organisation:** Le CYCLO CLUB de la MANDALLAZ (FFCT-04720) organise le :

**Dimanche 28 avril 2024 - Randonnée VTT, Route, Gravel et Marche**

**Admission :** Cette randonnée est ouverte à tous les cyclistes et marcheurs, affiliés ou non à la FFCT, ayant acquitté les droits d'inscription. Les moins de 18 ans doivent être accompagnés d'un adulte responsable et/ou qualifié.

Tout abandon doit être signalé aux organisateurs.

**Inscriptions : à la SAR de SILLINGY à partir de 7h**

### **Tarifs rando ROUTE et GRAVEL**

Adulte affilié FFCT: 10 €      Non affilié : 13 €

Moins de 18 ans FFCT ou non affilié : inscription gratuite - repas : 5€

Famille : 25 € (2 parents + au moins 1 enfant)

5 parcours Route au choix : 30 - 44 – 65 – 80 et 100 km – 1 parcours Gravel : 65 km

### **Tarifs rando VTT :**

Adulte affilié FFCT : 10€      Non affilié : 13 €

Moins de 18 ans FFCT ou non affilié : inscription gratuite - repas : 5€

Famille : 25 € (2 parents + au moins 1 enfant)

5 parcours au choix : 10 - 23 - 32 - 45 et 54 km

Sentiers forestiers, chemins ruraux et quelques portions de route goudronnées.

**Tarifs MARCHÉ :** Adulte : 13 € - Moins de 18 ans : inscription gratuite - repas : 5€

Famille : 25 €

3 circuits au choix : 7, 9 et 16 km

**Départs :** Salle Animation Rurale de Sillingy de 7h30 à 10h30 (horaires maxi fixés suivant les parcours choisis.

Arrivée : 14h00 dernier délai

Plusieurs ravitaillements sont prévus sur les parcours et à l'arrivée,

Pour le 30 km Route, le ravito est à emporter

Possibilité de lavage des VTT - Pas de location de VTT

Les heures de fermeture des ravitaillements sont affichées au point info sur le lieu d'inscription.

### **Sécurité :**

**-Le port du casque réglementaire est vivement conseillé pour la pratique du cyclotourisme. Il est obligatoire pour les mineurs.**

**-Les participants ne bénéficient en aucun cas d'une priorité de passage. Ils se doivent :**

- D'appliquer les dispositions du Code de la route et celles prises par les autorités locales compétentes
- De respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur
- D'exécuter les injonctions des services de police ou de gendarmerie données dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation routière
- De respecter les marcheurs qui pourraient se trouver sur les chemins

- D'utiliser des cycles :
  - mus exclusivement par la force musculaire, équipés conformément aux dispositions du Code de la route et en état de fonctionnement, notamment au niveau des organes de sécurité et de freinage
  - des vélos à assistance électrique homologués (directive européenne 2002/24/EC) dans le respect de la charte d'utilisation des VAE

Chaque participant s'engage :

- A suivre exclusivement les parcours proposés ainsi que les zones balisées pour les parcours VTT (respect des terrains privés)
- A adopter un comportement éco-responsable

**Santé** : La présentation du certificat médical de non contre-indication n'est pas obligatoire pour participer aux randonnées de cyclotourisme et de marche. Toutefois, à titre préventif, il est recommandé aux participants de passer un examen médical annuel préalable à toute activité sportive.

**Assurance** :

- chaque participant doit pouvoir justifier d'une assurance responsabilité civile
- les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommage corporel ou matériel, chacun des participants devant se considérer en excursion personnelle

**Récompenses** : cette manifestation étant une randonnée, aucun classement ne sera établi à l'arrivée

**Droit à l'image** : Vous autorisez les organisateurs à utiliser les photos et vidéos qui pourraient être réalisés gratuitement pendant la manifestation, de même que si vous nous communiquez votre adresse mail, elle sera exclusivement utilisée par le club pour vous informer de nos prochaines manifestations ou évènements.

**Les organisateurs n'assurent ni les pertes, vols ou casse de matériel personnel.**

